



L'esprit coopératif
Ça change l'immobilier

FRANCOISE CHEVAL IMMOBILIER

Barème valable à compter du 30 octobre 2023 / En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Ces honoraires comprennent la commercialisation du bien, la constitution du dossier de vente et son suivi jusqu'à la réitération de l'acte authentique

HONORAIRES TRANSACTION TTC A LA CHARGE VENDEUR

Prix de vente	Honoraires (TTC)
0 à 24 999 euros	2 000 euros
De 25 000 à 79 999 euros	8 %
De 80 000 à 149 999 euros	7 %
De 150 000 à 249 999 euros	5,5 %
De 250 000 à 349 999 euros	5 %
Au-delà de 350 000 euros	4%

HONORAIRES LOCATION TTC

Constitution de dossier, entremise et négociation, visite, rédaction et signature			
	Zone non tendue	Zone tendue	Etat des lieux
Locataire	7€ TTC /m ²	10€ TTC / m ²	3€ TTC / m ²
Bailleur	7€ TTC /m ²	10€ TTC / m ²	3€ TTC / m ²

La Loi ALUR prévoit que ce montant ne peut être supérieur à 3€/m² TTC d'honoraires d'état des lieux et 8€TTC d'honoraires de mise en location en zone non tendue